

## COMPTE RENDU

Cette réunion, organisée dans le cadre des rendez-vous du GRAIE\* a rassemblé 70 personnes dans l'amphithéâtre de la salle Martin Luther King à Annemasse. Le public était constitué pour l'essentiel de représentants de collectivités locales et de bureaux d'étude, ainsi que de quelques représentants des services de l'Etat, exploitants autoroutiers et constructeurs d'ouvrages de traitement.

Après un accueil par Robert BORREL, Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne et Maire de Annemasse, la matinée était consacrée à des interventions de cadrage et retours d'expérience et l'après-midi à des visites de sites ayant permis de poursuivre les échanges.

Les participants ont particulièrement apprécié le contenu de cette journée, avec le sentiment que l'on disait enfin de manière claire et synthétique ce que chacun pense tout bas, à savoir que les séparateurs à hydrocarbures ne sont pas adaptés au traitement des hydrocarbures sur les eaux de ruissellement classiques.

Un premier exposé de B. Chocat de l'INSA de Lyon a permis de bien comprendre pourquoi les séparateurs à hydrocarbures compacts ne pouvaient pas être efficaces pour piéger les hydrocarbures présents dans les eaux de ruissellement.

Les spécificités de la pollution des eaux de ruissellement classiques sont :

- Une faible concentration en hydrocarbures, généralement inférieure à 5 mg/l ;
- Une pollution essentiellement particulaire, y compris pour les hydrocarbures qui sont majoritairement fixés aux particules ;
- Une pollution peu organique.

En conséquence :

- la décantation et le piégeage des polluants au travers de massifs filtrants sont les deux principes de traitement susceptibles d'être efficaces.
- tout dispositif de type cloisons siphonides, supposé arrêter les huiles flottant en surface, est inefficace. Il en est de même pour les traitements biologiques.

Pour que la décantation soit efficace, il est nécessaire que l'eau soit maintenue immobile (ou du moins avec une vitesse d'écoulement très faible) pendant un temps suffisant pour que les particules se déposent au fond. En effet, les particules sont relativement fines et ont donc des vitesses de chute faibles (de l'ordre du mètre par heure). Ceci suppose des volumes très supérieurs (plusieurs dizaines de fois plus grands!) à ceux des ouvrages généralement installés. La décantation peut être optimisée par des dispositifs au fil de l'eau bien conçus (par exemple des décanteurs lamellaires).

Des ouvrages utilisant la filtration passive par des barrières végétales (bandes végétalisées de quelques mètres) et l'infiltration au travers de massifs filtrants complètent efficacement le traitement des eaux de ruissellement et permettent d'atteindre de très bons rendements, pour les hydrocarbures et pour tous les autres polluants fixés sur les MES (en particulier les métaux toxiques).

---

\* avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la DIREN et la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne

Le deuxième exposé, réalisé par Bernard GAUD, Directeur des services techniques et Raphaël BRAND responsable de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemacienne, portait sur les séparateurs à hydrocarbures gros débits mis en place sur l'agglomération. Il a mis en évidence leur inefficacité, du fait du dimensionnement et des principes même de traitement mis en œuvre, et surtout la très grande difficulté d'exploitation de ces ouvrages.

Le troisième exposé, de Elisabeth Sibeud et Jean Chapgier, de la direction de l'eau du Grand Lyon, portait sur la stratégie générale retenue par le Grand Lyon pour le traitement des hydrocarbures dans les eaux de ruissellement. En 1990, le Grand Lyon avait un parc d'une quinzaine de séparateurs à hydrocarbures, présentant de fréquents dysfonctionnements, et une étude a mis en évidence des rendements ou relargages aléatoires.

Afin d'arrêter l'installation systématique de séparateurs à hydrocarbures, les niveaux de risques de pollution accidentelle et la vulnérabilité des milieux récepteurs ont été analysés sur l'ensemble du territoire ; seules les zones à très forts risques de pollution accidentelle se sont vues imposer un stockage étanche avec décantation, vanne d'isolement et obturateur automatique.

Les discussions qui ont suivi ces présentations ont également permis de dénoncer trois autres idées fausses :

- en aucun cas il n'est imposé par la réglementation d'installer un séparateur à hydrocarbures à l'exutoire d'un parking. Seules des obligations locales peuvent être faite par la collectivité (rejets au réseau) ou par la police de l'eau (rejet direct au milieu naturel). Ces obligations ne sont justifiées que par la nécessité de se protéger contre des rejets accidentels (accident de la circulation, fuite de cuve, ...) et doivent donc être strictement limitées aux espaces exposés (stations services, zones de stockage ou de transfert de produits, ...)
- La concentration de 5mg/l, souvent citée comme une référence, ne constitue pas une valeur seuil acceptable par le milieu naturel, mais simplement la valeur normalisée correspondant au rendement maximum possible d'un séparateur à hydrocarbures. Dans la pratique les concentrations trouvées en entrée des séparateurs sont souvent inférieures à 5mg/l alors qu'elles sont souvent supérieures .... à la sortie!
- Si le premier flot d'orage est souvent le plus concentré, l'évolution des débits et la répartition des flux au cours de l'événement font que les masses de polluants ne sont pas concentrées dans les premières minutes.

En conclusion à cette journée, un très large consensus est apparu sur les points suivants :

- ne pas imposer systématiquement des séparateurs à hydrocarbures, mais limiter leur utilisation pour lutter contre les pollutions accidentelles, donc dans des zones à risques.
- lorsque l'on souhaite limiter les apports polluants au réseau ou au milieu naturel, préférer des solutions plus efficaces reposant sur la décantation (bassin de retenue bien dimensionné), la filtration (utilisation de bandes enherbées tampons entre la surface productrice et l'exutoire), ou l'infiltration (favorisant de plus la réalimentation des nappes).